

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT RCA21 09009**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le règlement suivant :

**RCA21 09009 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 530 700 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS** (DOSSIER 1214040004)

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 février 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

**FAIT** à Montréal, le 3 mars 2022

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert